

Réunion CHSCT du 13/04/2021 en audio

Ordre du jour : point sur la situation sanitaire

Ce point intervient suite aux nouvelles mesures : nouveau protocole national ou confinement au 03/04/2021.

Point sanitaire pour la DDFIP 07 :

A ce jour il n'y a plus de collègue concerné par la covid (ni malade, ni cas contact pour la DDFIP 07)

En 1 an de confinement : 90 agents ont été inquiétés par la COVID
24 soupçons COVID dont 11 positifs
76 cas contacts dont 11 positifs à l'issue des tests.
22 collègues contaminés soit 5,6 % de l'effectif total du département.

3 personnes ont contracté le virus dans le cadre du travail : le directeur est fier de ce qui a été mis en place collectivement ...

C'est le résultat du respect du port du masque et des gestes barrières.

Il faut maintenir la vigilance.

Taux d'incidence en fin de semaine 14 : 233 pour 100 000 habitants en 07 (351 pour la région, 346 en national)

A ce jour le taux en 07 est passé à 246.

Taux de positivité des tests en fin de semaine 14 : 7,9 en 07 (9,2 pour la région, 8,4 en national)

A ce jour le taux en 07 est passé à 9,6.

Le variant sud africain est présent dans 1,2 % des cas testés en 07.

Vaccination :

11 centres de vaccination en 07 et 2 qui vont ouvrir à Aubenas et Annonay.

Une autorisation d'absence d'une 1/2 journée est accordée pour se faire vacciner pendant les heures de travail.

Effets secondaires de la vaccination : nous avons demandé que le jour de carence ne soit pas appliqué.

Réponse DDFIP :

-Pour les arrêts de travail liés à la covid il n'y a pas de retenue de jour de carence jusqu'au 1^{er} juin 2021.

-Suite aux éventuels effets secondaires dus à la vaccination et à l'impossibilité de travailler, l'agent pourra bénéficier d'une autorisation d'absence ou du télétravail en informant son chef de service (le secret médical devant être respecté la direction n'est pas informée de la vaccination).

La vaccination dans le cadre professionnel :

Le médecin de prévention confirme qu'à ce jour les consignes nationales sont de ne pas mettre en place d'initiative locale et d'attendre le protocole national.

Du fait des difficultés organisationnelles : pas possible de vacciner seul (questionnaire préalable, vaccination, surveillance post d'1/4 d'heure), problème de stockage des vaccins...

Le médecin de prévention précise que les consignes sont de renvoyer vers le médecin traitant ou un centre de vaccination.

L'ARS confirme que pour certaines pathologies (immunodéprimés, dialysés...) une 3ème dose serait préconisée.

Doute sur l'efficacité du vaccin Astrazeneca face au variant Sud Africain.

Un 4ème vaccin autorisé : Janssen fabriqué par Johnson & Johnson

18 % de personnes vaccinées en 07 (1 dose).

D'autres variants apparaissent notamment en France : Breton, Henri Mondor...

Télétravail :

30 à 35 % de télétravailleurs jour en moyenne - idem pour les directions similaires (augmentation depuis le dernier confinement (25 et 30% auparavant)

66 % des agents peuvent télétravailler.

Tous les binômes devraient être supprimés (il en reste 1 ou 2 à ce jour).

La DDFIP a diligenté une enquête auprès des 9 agents en télétravail 5j/5 (agents dits vulnérables) depuis plus de 6 mois afin d'appréhender leur ressenti (exercice de leur mission, isolement, relations avec les collègues et leurs chefs de services, besoin de matériel...)

Ils sont satisfaits de leur situation : ne souffrent pas d'isolement, leurs chefs de services les contactent, ils ressentent moins de stress au travail, moins de bruit etc ... Demande de matériels, siège, double écran fournis.

Ils souhaitent aussi continuer le télétravail après la période de COVID (télétravail ramené à 3 jours sur 5 et non plus 5j/5 comme actuellement).

M. BLUTEAU et le médecin de prévention reconnaissent que les agents qui restent en télétravail 5j/5 disposent d'un bon environnement de travail.

Les autres agents éligibles au télétravail 5j/5 reviennent en présentiel au moins une journée par semaine.

Agents dits vulnérables en 07 : 10 % de l'effectif selon le médecin de prévention, selon M. BLUTEAU une cinquantaine d'agents dont un agent en ASA (autorisation spéciale d'absence) pour lequel le télétravail n'est pas possible (agent avec peu d'expérience).

Garde d'enfants :

Les agents avec un enfant de moins de 16 ans peuvent rester à domicile en télétravail si celui-ci est possible.

Ceux qui ont un enfant en primaire, maternelle, crèche peuvent bénéficier d'une ASA30 même si le télétravail est possible car celui-ci est incompatible avec la garde d'enfants ; attestation à fournir et valable que pour 1 seul parent.

Il y a eu 15 ASA30 la semaine dernière et 3 cette semaine.

Ces possibilités sont prolongées jusqu'au 26 avril pour les enfants au primaire et une semaine de plus pour les collégiens et lycéens.

Restauration collective Privas Mines :

Un questionnaire sur les 3 sites de Privas va être lancé par l'association pour connaître l'intérêt que portent les agents à la mise en place de paniers repas.

Cette prestation supplémentaire permettrait d'augmenter le nombre de rationnaires.

Campagne IR :

Nous faisons part de notre inquiétude quant à la sécurité des agents d'accueil.

Pour chaque site la jauge a été affichée à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, un marquage au sol pour la distanciation a été réalisé en intérieur et extérieur et une distinction des flux entrant et sortant a été mise en place.

Demande par le directeur d'une vigilance accrue aux chefs de services pour le respect de la jauge et du port du masque (appel des forces de l'ordre en cas de problème). De plus des passages réguliers des forces de l'ordre ont été convenus.

Le directeur n'est pas favorable pour le moment à avoir recours à des officines privées de sécurité.

Afin de réduire l'attente, des agents (voltigeurs) passeront dans les files d'attente afin de savoir qui a rendez-vous, donner une fiche de contact pour prendre un rendez-vous, et répondre aux demandes les plus simples.

D'autre part, le directeur précise que pour réduire les déplacements physiques tous les sites ne seront ouverts au public avec ou sans rendez-vous que le matin de 8h30 à 12h30 (harmonisation des horaires avec les Trésoreries comme à Annonay par exemple), l'accueil téléphonique sur rendez-vous se fera l'après-midi.

Par ailleurs il est fait la promotion du numéro national, d'impots.gouv et de la messagerie. Des rendez-vous en visio accueil seront possibles depuis les permanences France Services...

Une diffusion des horaires d'ouverture a été faite auprès des mairies du département et du site de la Préfecture.

Le Directeur précise qu'il n'est pas prévu d'ordinateur en libre service à l'accueil.

La campagne IR ne doit pas être un obstacle au télétravail notamment avec le recours aux téléphones portables professionnels, du fait de la limitation des réceptions en présentiel et d'un accueil par rotation du personnel.

Le télétravail pourra cependant être adapté en fonction des nécessités de services en accord avec le chef de service.

Personnel d'entretien :

Changement d'employeur depuis le 1^{er} avril (changement de marché public).

Les contrats bien que non signés par les employés, ont été reconduits.

Une personne supplémentaire a été demandée au nouveau prestataire pour la désinfection des points de contact. Pas de coupure dans les consignes de nettoyage en changeant de prestataires.

La diffusion d'un message à tous les agents rappelant l'interdiction du vapotage dans les bureaux a été demandé.

Prochain CHSCT prévu début mai.